

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Melle Adélaïde Preuvot 60 rue du Moulin 62149 Givenchy-lès-la-Bassée

<b>Quittance de loyer</b> <b>Loyer juillet 15</b>		Quittance n° : 7
<p>Reçu de : Melle Adélaïde Preuvot</p> <p>la somme de : 630,00 €</p> <p>le : 21/07/2015</p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à :</p> <p>33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du terme du mois juillet 15</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 21/07/2015</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyer nu : 580,00 €</li> <li>- Charges / Provisions de Charges : 50,00 €</li> </ul> <p>Montant total du terme : 580,00 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement locataire : 630,00 €</li> <li>- Solde à payer : 0 €</li> </ul>	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		